MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché de service
N°2025-003 MAR

Pouvoir Adjudicateur :

Université de Bretagne Occidentale
Présidence - Service de la Commande Publique
3, rue des Matthieu Gallou - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3
Télécopie : 02.98.01.60.01

Marché d'assistance à maitrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de valorisation de l'UBO.

Date et heure limites de réception des offres

Mardi 22 avril 2025 à 12 Heures

Règlement de la Consultation

Mode de passation et forme de marché :

Marché public passé en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la commande publique.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 3

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION 3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION 3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS 3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE 3

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

2.1 - DELAI D'EXECUTION 3
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES 4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT 4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION 4

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE 5

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 6

5.1 – CANDIDATURES 6
5.2 – OFFRES 6

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 7

6.1 – OBTENTION 7
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE 8

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 9

7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS 9
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES 9
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE 9

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'élaboration du schéma directeur de valorisation de l'Université de Bretagne Occidentale conformément à l'article L.2341-2 de la loi de finance 2018, n°2017-1837 du 30 décembre 2017.

L'U.B.O. est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), implanter sur toute la bretagne (Brest, Plouzané, Quimper, Morlaix, Saint Brieuc, Vannes et Rennes) et totalisant environ 245 000m² de surfaces construites.

1.2 - Type de la consultation

La présente consultation est passée en **procédure d'appel d'offres ouvert** en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	*Classification complémentaire*
Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse. (71241000-9)	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délai d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés au travers du CCAP de la présente consultation.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante libre n'est autorisée.
Comme indiqué dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché, une possibilité de variante sur la méthodologie de chacune des phases est autorisée, sous réserve d'apporter la justification nécessaire au pouvoir adjudicateur au travers de l'offre.

Cette consultation ne prévoit pas de PSE.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le mode de règlement choisi par l'Université de Bretagne Occidentale est le virement administratif.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

La consultation est ouverte à toute équipe (contractant unique ou groupement conjoint avec mandataire solidaire) réunissant obligatoirement les compétences suivantes :

- Architecte(s) / Urbaniste(s) diplômé(s), inscrit à l'Ordre des Architectes ;
- Juriste(s) en droit immobilier ;
- Programmiste(s) en stratégie immobilière, spécialiste(s) socio-économie.

Il est interdit aux mandataires de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Les bureaux d'études peuvent se présenter dans plusieurs groupements.

L'équipe devra s'adjoindre toutes compétences complémentaires qu'elle jugera utiles pour l'exécution de sa mission.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Un règlement de la consultation (R.C.) ;
- Un acte d'engagement (A.E.) et ses annexes ;
  - ✓ La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- Un cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Un cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- Pièces annexes.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2719068&orgAcronyme=f2h

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- Lettre de candidature comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement et l'identification du mandataire le cas échéant (Formulaire DC1) ;
- Déclaration du candidat (pour chaque membre de l'équipe le cas échéant). Formulaire DC2, auquel seront jointes les annexes demandées, et notamment :
  - Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique et qu'il est en règle au niveau de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (art. L2141-7 à L2141-11).
  - La copie du jugement s'il est en redressement judiciaire ;
  - Les autres documents et renseignements demandés : chiffre d'affaires des 3 derniers exercices, effectifs du candidat, descriptif du matériel et équipement à disposition de l'équipe ;
- Attestation d'assurance en cours de validité (2025).
- Les profils des interlocuteurs désignés, indiquant leur expérience professionnelle.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- La grille de répartition des honoraires dûment complétée (DPGF) ;
- Mémoire technique incluant :
  - Organigramme de l'équipe dédiée à l'étude, complété du curriculum vitae des personnes en charge de la mission.
  - Une note méthodologique pour chaque étape de la mission, complétée d'un planning prévisionnel par phase de l'étude.
  - Une sélection de 3 références pertinentes au regard de notre besoin, complétée des exemples de livrables

NOTA :
L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1 – Candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Capacités professionnelles.

5.2 – Offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	*Pondération*
Critère : Valeur technique	**70%**
1- La composition de l'équipe appréciée en fonction des moyens / compétences et de la pertinence du groupement.	15%
2- La qualité des références présentées pour des opérations de nature, d'importance et de complexité équivalente.	15%
3- Note méthodologie détaillée par phase pour la mission, accompagnée d'un planning prévisionnel détaillé.	20%
4- La qualité du support vidéo sur la présentation de l'équipe, de son organisation ainsi que la présentation de leur méthodologie pour la mission	20%
Critère : Prix des prestations	**30%**

Valeur technique (Nt) :

La valeur technique comprend 4 sous-critères qui seront apprécié d'une note selon le tableau ci-dessous, qui est ensuite pondérée en fonction du poids de chaque sous-critère :

	Note
Très insuffisant	10
Insuffisant	25
Moyen	50
Satisfaisant	75
Très satisfaisant	100

L'offre sera affectée d'une note Nt= total des notes des 4 sous-critères.

Pour le sous-critère 4 de la valeur technique : Présentation sur support vidéo (20%)

La présentation sur support vidéo se déroulera en deux parties, la première où le candidat présentera son équipe et son organisation (10 min maximum) et la seconde partie consistera à présenter la méthodologie proposée de cette mission (15 minutes maximum).

Le candidat appréciera la nécessité de réaliser cette présentation seul ou accompagné d'un ou de plusieurs membres de son équipe. Le fichier sera remis sous format vidéo .mov

Prix des prestations (Np) :
Le montant de l'offre (en euros HT) la moins élevée financièrement et jugée recevable sera identifiée Pmin.
Le montant de chaque offre (en euros HT) identifiée Pi.
L'offre sera affectée d'une note Np=100 x (Pmin/Pi)x30%

La note totale de l'offre sera N=Np+Nt.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les dossiers incomplets ou incorrects pourront faire l'objet d'un rejet. Les dossiers d'appel d'offres conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

L'Université de Bretagne Occidentale pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de l'offre si elle le juge nécessaire. Cette demande se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Obtention

La consultation dans son ensemble et les différentes pièces qui la composent (dossier de consultation, candidatures et offres principalement) sont rédigées en français.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :
https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2719068&orgAcronyme=f2h

(n° de référence : 2025-003).

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles gratuitement sur le profil acheteur de l'université : https://www.marches-publics.gouv.fr/

6.2 – Transmission électronique

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par aux articles R2132-7 à R2132-13 relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission des offres par voie électronique se fait sur le profil d'acheteur de l'université à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2719068&orgAcronyme=f2h

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf, .doc, .zip, .xls, ainsi que les fichiers de type ODF (.odt et .ods). Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.

Seuls les certificats de signature électroniques conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux ** et *** RGS ou équivalents). Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseGuide&Aide

Les documents mis à disposition se composent notamment du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des pré-requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.

Les offres devront obligatoirement être transmises par voie électronique à l'adresse indiquée à l'article 6.2.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard quinze jours avant la date limite de dépôt des offres via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2719068&orgAcronyme=f2h

Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu ci-dessus.

Les questions sont à transmettre au plus tard le Mardi 1 avril 2025 à 16h00.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard avant le **Mardi 15 avril 2025.**

7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.